



Entreprise & expertise Comptabilité



Par Florian Abegg,
 associé,
 Grant Thornton

L'IAASB fait évoluer la norme ISA 315 pour une meilleure identification et évaluation des risques

Le 19 décembre 2019, l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) a publié la norme internationale d'audit (ISA) 315 révisée pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives. Cette norme s'applique aux audits d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2021.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques est la clef de voûte de l'audit. Les changements induits par la norme ISA 315 renforcent les exigences concernant l'identification et l'évaluation des risques, pour favoriser la mise en œuvre de réponses appropriées aux risques identifiés.

La norme révisée est plus explicite : c'est le processus d'identification et d'évaluation des risques qui fournit le socle permettant d'identifier, d'évaluer le risque d'anomalies significatives et de concevoir les procédures d'audit complémentaires. Par exemple, un changement de système comptable introduit des risques particuliers, ce qui nécessite souvent des procédures d'audit complé-

mentaires en tant que services.

Concernant le système de contrôle interne de l'entité, les contrôles qui doivent être identifiés dans le but d'en évaluer la conception et d'en vérifier la mise en œuvre, sont clairement indiqués. En particulier, les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs, pertinents pour l'audit des états financiers, sont précisés dans la norme révisée.

Une des améliorations concerne les exigences qui sont axées sur les procédures à mettre en œuvre. Celles-ci seront plus ou moins poussées selon la complexité de la situation. Si l'entité, d'une taille importante, dispose de plusieurs systèmes spécifiques pour différentes activités, d'une direction informatique comprenant des équipes de développement dédiées, l'environnement IT sera considéré comme complexe et les procédures d'audit informatique approfondies.

Si l'entité dispose de plusieurs systèmes spécifiques pour différentes activités, l'environnement IT sera considéré comme complexe et les procédures d'audit informatique approfondies.

En revanche, si l'entité auditée est moins complexe et qu'il n'existe pas ou peu de procédures formalisées, les procédures d'audit à mettre en œuvre seront adaptées. Par exemple l'auditeur pourra, par observation directe, identifier et évaluer les contrôles d'accès au système comptable : robustesse des mots de passe, existence ou non de profils permettant éventuellement de mettre en œuvre une séparation des tâches appropriée.

mentaires de manière à répondre aux risques liés à la migration des données financières.

L'évaluation des risques est un processus itératif et dynamique de collecte, de mise à jour et d'analyse d'informations qui se poursuit tout au long de l'audit. Au-delà de la connaissance de l'entité, de son « business model », l'auditeur se doit de comprendre l'environnement informatique de l'entité afin d'identifier les systèmes qui concourent à la construction des états financiers.

La norme révisée a été simplifiée et modernisée : l'ajout et la mise à jour d'annexes favorisent la prise en compte par l'auditeur des contrôles généraux informatiques de l'entité ainsi que de tout autre recours à l'informatique, dans la démarche globale d'audit. Les exigences sont basées sur les principes, ce qui rend la norme plus adaptable et donc plus adaptées aux évolutions technologiques à venir.

Le secteur d'activité peut avoir un impact sur l'identification des risques : dans une entité dont l'activité est uniquement constituée de transactions en ligne, la dépendance aux systèmes d'information sera forte et cela va structurer la manière dont l'entité va gérer les risques liés à l'IT.

La révision de la norme ISA 315 ne constitue pas une révolution, le cadre conceptuel global étant inchangé, mais plutôt une évolution qui apporte des précisions permettant aux auditeurs d'évaluer les risques de façon rigoureuse et plus uniforme, quelles que soient la taille, la nature et la complexité de l'entité. ■

L'évaluation dynamique prend tout son sens, compte tenu de l'évolution constante et rapide des technologies : le recours à des outils de plus en plus sophistiqués permettant notamment de robotiser et d'automatiser certaines tâches, ou l'utilisation de

